

Conseil Municipal - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN sur la rentrée scolaire à Besançon

Le 7 septembre 1993, 13 521 enfants ont repris le chemin des écoles maternelles et primaires publiques et privées de Besançon.

Après le traditionnel commentaire sur l'évolution des effectifs au plan local, j'insisterai tout particulièrement :

. d'une part sur les nouveautés de la rentrée 1993

* nouvelles modalités d'inscriptions des élèves bisontins

* l'ouverture d'une nouvelle école aux Tilleroyes

. d'autre part sur les moyens mis en place par la Ville pour faire de chaque école une chance offerte et un lieu d'épanouissement pour TOUS LES ENFANTS.

I - LE CONTEXTE LOCAL

I.1. Les chiffres de la rentrée

A Besançon, on observe :

* une diminution globale des effectifs en maternelle et en primaire (- 172)

* une augmentation sensible des effectifs dans les établissements du second degré (+ 644)

Établissements	Année scolaire 1992/1993	Année scolaire 1993/1994	Évolution
Enseignement du premier degré	13 693	13 521	- 172
Écoles primaires publiques et privées	8 363	8 260	- 103
Écoles maternelles publiques et privées	5 330	5 261	- 69
Collèges publics et privés	8 041	8 214	+ 173
Lycées publics et privés	9 476	10 013	+ 537
L.P. publics et privés	3 588	3 522	- 66

* 5 070 enfants sont inscrits dans nos 78 restaurants scolaires

* 592 élèves non bisontins fréquentent une école publique bisontine.

1.2. La carte scolaire 1993

	Fermetures	Ouvertures
Enseignement élémentaire	Arènes Bregille Village Brossolette (2) Jean Macé Rosemont Saint-Ferjeux Jean Zay	Tilleroyes
Enseignement pré-élémentaire	Rivotte Viancin	Bersot Velotte

A noter que la mesure de retrait d'un emploi d'instituteur envisagée dans l'école primaire de la Butte est abandonnée.

Il importe de rappeler que la Municipalité s'est opposée avec la plus grande fermeté aux mesures de fermeture concernant les écoles situées en zone d'éducation prioritaire et dans un environnement social défavorisé (DSQ). Pour ces écoles-là, nous demandons qu'un taux d'encadrement plus faible que dans les autres écoles soit accepté. Un taux d'encadrement d'un maître pour 22 enfants dans ce type d'école n'est pas quelque chose de déraisonnable.

1.3. Modalités d'inscription des élèves bisontins

Lors de sa séance du 14 décembre 1992, notre assemblée a adopté un vœu visant à assurer le devenir de l'école primaire Saint-Ferjeux.

La situation de cette école et celle d'autres écoles ne se régleront pas par des vœux mais par des décisions courageuses et des mesures concrètes.

Il apparaît, en effet, que l'absence (ou le non respect) de règles de recrutement a pour conséquence :

- * un déséquilibre au regard des effectifs entre des écoles proches,
- * l'accumulation de tous les handicaps sur les mêmes écoles (baisse des effectifs, fermeture de classe).

Il apparaît aussi que l'absence (ou le non respect) de règles de recrutement creuse davantage encore les inégalités sociales et va à l'encontre d'une longue tradition française d'intégration dans laquelle l'école et notamment l'école publique joue un rôle clef.

Or, l'école publique, c'est son honneur, ne choisit pas ses élèves. Elle doit être pour TOUS LES ENFANTS un lieu privilégié d'intégration, une chance offerte et un lieu d'épanouissement.

C'est dans cet esprit que nous avons mis en place, à l'issue d'une large concertation, des règles claires en matière d'inscription aux fins :

- * de rétablir une situation d'équilibre entre les écoles d'un même quartier,
- * d'assurer une cohérence au niveau de la ville,

- * de prendre en compte l'intérêt de l'enfant.

Une commission composée d'élus, de représentants des associations de parents d'élèves, de représentants de l'administration académique a défini les critères susceptibles d'être retenus pour accorder une dérogation :

- * non remise en cause d'une scolarité commencée,
- * adresse de la gardienne de l'enfant,
- * présence d'un frère ou d'une sœur dans le groupe scolaire,
- * capacité d'accueil de l'école.

Nous savons bien que le problème des inscriptions ne peut être résolu, au fond, par une mesure purement administrative. C'est pourquoi nous avons refusé le cadre rigide d'un arrêté municipal. Nous avons fait un autre choix, celui d'expliquer. Expliquer que l'école publique doit être lieu d'intégration, qu'elle ne doit pas choisir ses élèves.

1.4. École des Tilleroyes

Détruite par un incendie en 1989, l'école des Tilleroyes reconstruite dans le cadre magnifique du parc de Château Galland accueille depuis le 7 septembre, 72 élèves (deux classes primaires, une classe maternelle).

La reconstruction de cette école est exemplaire. Exemplaire par le choix du site, par le parti architectural retenu, l'ordonnancement des locaux autour de la villa «Vernier». École de quartier, elle est à l'image de son quartier, un quartier nouveau, en pleine expansion, où se mêlent harmonieusement la nature et les constructions.

II – LES MOYENS

Pour les services municipaux, préparer une rentrée scolaire, c'est assurer les nettoyages des locaux, notamment après les travaux ; c'est mettre en place le mobilier et le matériel scolaires ; c'est recruter et mettre en place tous les personnels nécessaires à l'accueil des enfants dans de bonnes conditions dans nos écoles.

Écoles maternelles

- * 12 services de garderie du matin
- * 47 services d'étude
- * 133 agents spécialisés d'école maternelle

Écoles primaires

- * 25 services de garderie du matin
- * 116 services d'étude
- * 52 agents d'entretien des écoles
- * 34 surveillants assurent la sécurité à la sortie des écoles primaires

Restauration municipale

* 263 surveillants de restaurants

* 78 restaurants

* 3 nouvelles salles à manger ont été aménagées à Saint-Ferjeux, aux Quatre Vents et à la maternelle Picardie.

La rentrée 1993, comme les précédentes d'ailleurs, s'est bien déroulée et je tiens à remercier l'ensemble du personnel municipal, services enseignement, bâtiment, etc. qui tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que cette rentrée se passe bien.

III – DIVERS

Je signalerai enfin que comme chaque année, des travaux importants de construction, de restructuration, d'aménagement ont été conduits sous l'égide des services municipaux par de très nombreuses entreprises locales dans les écoles maternelles et primaires.

Par ailleurs, le programme de travaux visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles a été poursuivi. Des aménagements importants ont été réalisés au profit des écoles maternelles Fontaine Argent (avec notamment les fameux crayons), Sapins et de l'école primaire d'Arènes.

Bien entendu, les actions de soutien et d'accompagnement scolaires mises en place en 1989 au profit des élèves de CP et de CE1 en difficultés seront poursuivies. Au cours de l'année scolaire dernière, 496 élèves ont bénéficié de ces actions.

Enfin, la Ville financera les Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE) (16 dossiers ont été déposés), prenant ainsi le relais du Conseil Général qui a supprimé sa subvention au cours de la précédente année scolaire.

Le Maire a salué en début de réunion, la présence de ce magnifique plan relief qui est sous nos yeux, qui est l'œuvre en partie d'élèves des écoles primaires bisontines ; je tiens à dire que ce n'est pas terminé. Après les vacances de la Toussaint, le travail se poursuivra et notamment sur deux quartiers qui seront reconstitués avec encore plus de précision, il s'agit du quartier d'Arènes-Battant et des Clairs-Soleils, travail qui sera réalisé en priorité par les classes des écoles de ces quartiers.

La politique conduite par la Ville dans le domaine de l'enseignement se caractérise par une constante : *«La volonté de dépasser les obligations légales d'une commune»*.

La Ville de Besançon a largement contribué au développement d'un outil de formation important pour la jeunesse de la ville et de la région (CFA, collèges, lycées, enseignement supérieur).

Dans le domaine de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la Ville poursuivra ses efforts pour améliorer les conditions d'accueil, de vie et d'intégration dans les écoles, pour construire une école qui soit pour tous les enfants une chance offerte et un lieu d'épanouissement.

M. LE MAIRE : Je remercie Jacques VUILLEMIN et je lui fais mes compliments car c'est un Adjoint énergique, rigoureux qui travaille énormément. Préparer une rentrée n'est pas chose facile, il vient de le dire, mais il est bien entouré, surtout par le personnel du service de l'enseignement qui est un personnel également exemplaire, ce qui nous permet de faire énormément de choses. Vous pouvez aller voir ce qui se passe dans les écoles, dans les restaurants scolaires, ça m'arrive d'y aller

même assez fréquemment, et je trouve qu'il y a une très très bonne ambiance de travail, de convivialité et de très bonnes relations entre le personnel et les élèves.

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, je remercie l'Adjoint VUILLEMIN du bon rapport qu'il nous a fait. Effectivement, on peut dire que cette rentrée s'est plutôt bien passée. Nous constatons avec satisfaction que l'idée émise par Martine BULTOT au débat de septembre 1992 concernant la notion de périmètre scolaire a fait son chemin. Je voudrais remercier les services de la Ville qui ont dû répondre à un nombre important d'interrogations, de réclamations et qui ont résolu les problèmes qui se posaient.

Ces choses étant dites, je voudrais, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, profiter de ce débat pour attirer votre attention sur le problème de la gratuité des garderies et des études scolaires qui pourrait être remise en cause et dans ce cas, ne pas recevoir notre approbation.

Je tiens à vous informer que de nombreux parents se sont émus de la question. Je crois qu'il est utile de rappeler le rôle positif des études et garderies dans l'aide aux familles et dans la lutte contre l'échec scolaire. Les difficultés financières ne concernent pas que les RMistes. Il me semble que la question à poser est : quelle solidarité la Ville de Besançon est-elle prête à mettre en place pour garder la gratuité ?

La dégressivité des tarifs est-elle meilleure qu'une répartition sur l'ensemble des Bisontins au moyen de l'impôt ? N'y a-t-il pas un devoir de solidarité pour l'ensemble des Bisontins à l'égard des enfants concernés et notamment dans la lutte contre l'échec scolaire ? Par exemple pour des parents au SMIC, ne vaut-il pas mieux une augmentation de 20 F par an de l'impôt qu'une facturation de 75 F par mois et par enfant ? Considère-t-on que la solidarité est préservée simplement par la gratuité pour les tranches inférieures au SMIC ? A-t-on déjà mesuré l'impact très négatif de l'annonce faite aux familles le jour de la rentrée de la facturation forfaitaire à compter du 1^{er} janvier 1994 ? Dans certaines écoles, diminution de moitié du nombre d'inscrits, à quelle origine sociale croit-on qu'appartiennent les enfants non inscrits ?

Quand on propose que les tranches au SMIC paient, a-t-on conscience que ces parents ne peuvent prélever cette somme sur le revenu mensuel et qu'ils préféreront retirer leurs enfants ? Où seront les enfants qui ne seront plus en étude ou dans les garderies ? A la rue pour une partie d'entre eux. L'argent économisé d'un côté ne devra-t-il pas être déboursé plus tard en faveur d'une population qu'on aura laissé se marginaliser ? Quand on cite en exemple le principe de facturation actuelle des restaurants, est-ce qu'on se rend compte justement qu'on ne prêche pas en faveur d'une remise en cause du principe de gratuité ? Les parents au SMIC il y a quelques années et toujours au SMIC aujourd'hui n'ont-ils pas vu leur tarification des prestations fournies fortement augmenter alors que leur salaire n'a pas bougé ? Par souci de recherches de nouvelles recettes, n'y a-t-il pas dérapage insidieux des tarifs au fil des années ?

En conclusion, Monsieur le Maire, le choix de la solidarité qui sera faite ne laissera pas indifférents les habitants et surtout les parents d'élèves de Besançon. Un débat sur la culture a été initié à cause de la démission de M. LIME, n'est-on pas toujours dans le débat de l'accès à la culture quand on aborde le principe de gratuité des études du soir ? Ne peut-on pas aussi considérer comme un grand projet culturel le fait de continuer à procurer gratuitement à des enfants un cadre et une aide au travail scolaire ? L'image même de Besançon n'est-elle pas autant valorisée par ces priorités sociales que par des lieux de prestige auxquels les enfants dont nous parlons n'accéderont peut-être jamais ?

Dans le cadre de notre programme électoral, nous avons convenu que les impôts locaux seraient indexés sur le coût de la vie, mais nous n'avons pas prévu l'explosion des dépenses sociales

imputable à la crise économique, ni les transferts de charges opérés par l'État au nom de la décentralisation. La politique de droite vise à faire payer systématiquement aux usagers, aux familles le coût des prestations des services, ce qui ne les empêchera pas, la droite bien entendu, de mener une campagne contre nous.

Par ailleurs, la gratuité est pour nous un symbole. Il convient donc d'y réfléchir à deux fois avant de la remettre en cause. Si le statu quo n'est pas possible, nous préférierions à la remise en cause de la gratuité faire s'exprimer la solidarité en répercutant le manque à gagner sur les impôts locaux dans le prochain budget. Cette augmentation serait donc minime et non comparable à celles de la Région et du Département.

M. LE MAIRE : C'est un avis très personnel qui pose beaucoup de questions, beaucoup de problèmes.

M. PIERLOT : C'est l'avis de l'AREV.

M. ALAUZET : J'aurais souhaité avoir quelques éléments d'information supplémentaires au rapport que nous a fait M. VUILLEMIN.

Vous nous avez dit notamment qu'il y avait une diminution d'effectifs globale de 172 enfants sur les écoles maternelles et primaires, est-ce que vous pourriez nous donner le détail sur la baisse d'effectifs dans le secteur privé et dans le secteur public, c'est ma première question ? Deuxièmement, est-ce que le bilan de cette rentrée vous a fait envisager dès maintenant un certain nombre d'adaptations pour la rentrée 1994, en particulier sur le mode d'attribution des dérogations ou sur les motifs de dérogation ? Et enfin, j'aurais souhaité pouvoir bénéficier d'un document citant la façon dont ont été accordées les attributions de dérogations, enfin le nombre de dérogations demandées, le nombre de dérogations qui ont abouti et les répartitions par motifs et par différents secteurs des dérogations.

M. LE MAIRE : L'Adjoint a pris note. On transmettra ces renseignements à M. ALAUZET.

Pour répondre à M. PIERLOT, j'indiquerai qu'aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les études et les garderies. Vous savez que nous faisons examiner à la loupe l'ensemble des différents secteurs de la ville par Bossard Consultants qui fait des propositions d'économie d'un côté ou de recettes supplémentaires, les décisions étant prises par les élus. Donc, il y a eu une petite erreur dans le texte qui a été diffusé aux parents d'élèves et c'est regrettable car il n'y a pas de décision prise en ce qui concerne les garderies et études à partir du 1^{er} janvier 1994. C'était simplement une des propositions faites par Bossard Consultants et par un groupe de réflexion que nous allons étudier déjà en commission de Jacques VUILLEMIN. Mais rassurez-vous, aucune décision n'est prise à ce jour. Cela figurait dans les propositions nombreuses, qu'on applique ou qu'on n'applique pas, pour faire en sorte que les budgets toujours très difficiles à équilibrer soient approchés au plus près, dans le détail par cet organisme extérieur à la Ville. Il me paraît difficile de dire aujourd'hui on ne va pas faire payer les études et les garderies et l'on va augmenter d'un quart de point ou d'un demi-point la fiscalité des Bisontins. Je crois qu'il faut une large réflexion sur ce point car nous avons fait des promesses en ce qui concerne la pression fiscale et nous ne pouvons pas les remettre en question comme cela, au bout de trois ou quatre ans.

Par contre, sur la gratuité ou pas des études et des garderies, les propositions de Bossard Consultants étaient venues à la suite d'un échange avec un certain nombre d'autres villes sur ce sujet, et rares sont les villes de la taille de Besançon, je ne sais même pas si elles existent, qui accordent encore la gratuité des études, il y en a peut-être une je crois avec Besançon. Donc cette question est à l'étude et une décision sera prise au moment de la préparation du budget.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement savoir Monsieur le Maire, comment il a été porté connaissance auprès du public d'une mesure que vous n'avez pas prise. S'agit-il d'un dysfonctionnement de vos services ou d'un tiraillement entre les uns et les autres élus de cette Municipalité ?

M. LE MAIRE : Je vous l'ai dit tout à l'heure, il s'agit d'une erreur matérielle du service qui a envoyé la note habituelle d'informations aux parents d'élèves ; il avait eu connaissance du rapport de Bossard Consultants et des propositions faites dont notamment celle-ci. Soyez sûr que nous regrettons cette erreur du service.

La discussion est close.

Dont acte.